

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance ordinaire du****31 mai 2018**

L'an deux mil dix-huit, le trente-et-un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le vingt-cinq mai deux mil dix-huit, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Agnès DEMIK, 1^{ère} adjointe.

Etaient présents : Mmes Agnès DEMIK, Huguette MAUDUIT et M. Didier MORISSONNAUD, Adjoints au Maire,

Mmes Brigitte BESQUENT, Brigitte ROILAND et Lucile TESTE et MM Didier LEMOINE, Philippe PARENT et Régis SALIC, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : M. Patrick CHALON donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK

Mme Lydia PULUR DESGROPES donne pouvoir à M. Philippe PARENT

Mme Florine CHAUDAT DULBECCO

M. Patrick DEBOISE

M. Serge DARCISSAC

Mme Anne-Sophie FRANCOIS

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Madame la 1^{ère} adjointe ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 17 mai 2018 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 17 mai 2018, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Didier LEMOINE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance mais sans y participer.

En ouverture de séance, et sur demande de Madame la 1^{ère} adjointe, le conseil accepte à l'unanimité le retrait d'un point à l'ordre du jour, concernant :

- Accueil en stage des élèves et étudiants de l'enseignement supérieur – instauration d'une gratification. Un étudiant en licence informatique 3^{ème} année a postulé pour un stage avec pour objectif la refonte du site internet de la mairie. Toutefois, compte tenu du calendrier (période de congés) et de l'absence de technicien susceptible d'apporter un encadrement de qualité, il ne sera pas donné suite à cette proposition.

Délibération n° 2018-05-034

1°) Règlement intérieur du service périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2018

En raison du développement du service jeunesse et du développement de l'offre de services (extension des TAP et modification des horaires d'accueil), le règlement intérieur engageant les familles évolue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le règlement de service du périscolaire applicable au 1^{er} septembre 2018 tel que ci-annexé.

Délibération n° 2018-05-033

2°) Règlement intérieur du service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à compter du 1^{er} septembre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le règlement de service de l'ALSH applicable au 1^{er} septembre 2018 tel que ci-annexé.

Arrivée de Florine Chaudat Dulbecco à 19h51

Délibération n° 2018-05-035

3°) Participation des familles aux mini-camps

Sur proposition du service jeunesse, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la grille des tarifs mini-camps applicables au 1^{er} juillet 2018 telle que présentée ci-dessous :

Mini-camps ALSH :

Tranches de quotient familial	0 € < QF < 350 €	351 € < QF < 770 €	771 € < QF < 1 153 €	QF > 1 154 €
Coefficient	Plancher	QF x 0,5%	QF x 0,65%	QF x 0,70%
Participation supplémentaire par nuitée	1,75 €	1,76 € à 3,85 €	5,01 € à 7,49 €	8,08 € à 8,5 € (plafond)

Accueil des enfants hors commune : + 11 € par nuitée

Régis Salic s'interroge sur le coût des activités proposées à l'LSH en juillet 2018. Il remarque que la participation demandée aux familles ne couvre que très partiellement le prix du séjour. Agnès Demik indique que les mini camps constituent des dépenses déjà prévues au budget. La mise en place d'un tarif spécifique est destinée à couvrir des animations supplémentaires qui amélioreront la qualité de l'accueil. La commune ne financera donc aucun surplus.

A cet égard, un bilan financier concernant l'année 2017-2018 du service jeunesse sera présenté en conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE les tarifs tels que présentés ci-dessus.

4°) Etat des décisions prises par le maire en vertu des délibérations des 10 avril 2014, 19 juin 2014 et 19 octobre 2017

Le conseil municipal prend acte des décisions suivantes :

Décision n°2018-03 du 16 mars 2018

Abrogation des décisions portant création de la régie de recettes et d'avances – administration générale, de la régie bibliothèque et de la régie location de salles

Décision n°2018-04 du 20 avril 2018

Création d'une régie municipale d'avances et de recettes – administration générale

Décision n°2018-05 du 20 avril 2018

Création d'une sous-régie municipale de recettes – bibliothèque

Décision n°2018-06 du 20 avril 2018

Création d'une régie municipale – location de salles

Décision n°2018-07 du 26 février 2018

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la voute de l'église Saint Etienne

Décision n°2018-08 du 28 mars 2018

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – Contrat de mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine

Décision n°2018-09 du 3 avril 2018

Plan de financement mise aux normes et rénovation de l'école élémentaire

Décision n°2018-10 du 23 avril 2018

Avenant n°1 au marché à procédure adaptée – Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes et rénovation de l'école élémentaire

5°) Informations et points divers

Commission travaux

- Un marbrier a été sollicité pour la réfection de la plaque commémorative du cimetière du Vieux Bourg.

Commission jeunesse

- Un exercice PPMS sur le temps périscolaire s'est déroulé le 23 avril 2018. Les enfants ont été confinés pour une simulation alerte tempête. L'exercice a permis de mettre en évidence des points à améliorer tels que la diffusion de l'alerte ou la communication par talkie-walkie. Les élus remercient les parents d'élèves qui ont accepté de participer à l'entraînement et ont participé à son évaluation finale.

Commission culture

- Une navette permettra aux visiteurs à mobilité réduite de se rendre sur les différents sites de l'Art en Troglo. Didier Morissonnaud renouvelle l'appel aux volontaires pour assurer la conduite du véhicule.

La séance est levée à 20h25.

RECAPITULATIF DE SEANCE

Délibération n° 2018-05-034

Règlement intérieur du service périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2018

Délibération n° 2018-05-033

Règlement intérieur du service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à compter du 1^{er} septembre 2018

Délibération n° 2018-05-035

Participation des familles aux mini-camps

Décision n°2018-03 du 16 mars 2018

Abrogation des décisions portant création de la régie de recettes et d'avances – administration générale, de la régie bibliothèque et de la régie location de salles

Décision n°2018-04 du 20 avril 2018

Création d'une régie municipale d'avances et de recettes – administration générale

Décision n°2018-05 du 20 avril 2018

Création d'une sous-régie municipale de recettes – bibliothèque

Décision n°2018-06 du 20 avril 2018

Création d'une régie municipale – location de salles

Décision n°2018-07 du 26 février 2018

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la voute de l'église Saint Etienne

Décision n°2018-08 du 28 mars 2018

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – Contrat de mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine

Décision n°2018-09 du 3 avril 2018

Plan de financement mise aux normes et rénovation de l'école élémentaire

Décision n°2018-10 du 23 avril 2018

Avenant n°1 au marché à procédure adaptée – Mission de maîtrise d’œuvre pour la mise aux normes et rénovation de l’école élémentaire